

## Lettre Hebdo n° 391 - Semaine du 29 septembre au 5 octobre 2025

### Infos écoles

**Type** : registre de santé et de sécurité au travail (RSST) - version dématérialisée.

**Destinataires** : toutes les écoles.



**Descriptif** : document obligatoire, le RSST doit être mis à disposition de tous les personnels et, le cas échéant, des usagers. Y sont consignées toutes les observations et suggestions relatives à des situations que l'on pourrait considérer comme anormales ou susceptibles de porter atteinte, soit à l'intégrité physique et à la santé des personnes, soit à la sécurité des biens.

Pour les agents de l'éducation nationale, une application dématérialisée est en ligne depuis le 14 avril 2025.

L'application est accessible sur le [portail Arena](#), rubrique « Gestion des personnels » et « Applications locales de gestion des personnels », en vous connectant avec vos identifiants académiques.

**Accès direct au RSST dématérialisé**

La version dématérialisée du registre est un outil supplémentaire **qui ne remplace pas** le registre sous son format papier. La fiche d'observation, émise via l'application, **devra obligatoirement être traitée et imprimée** par le directeur puis **archivée** dans le registre présent dans l'école.

Afin de vous accompagner dans l'utilisation de cette application, un [tutoriel vidéo](#) est mis à votre disposition.

Frédéric Roussy, conseiller de prévention académique, reste à votre écoute : [ce.ssct@ac-limoges.fr](mailto:ce.ssct@ac-limoges.fr).

**Type** : préparation de la rentrée 2026 dans les écoles publiques.



**Destinataires** : toutes les écoles.

**Descriptif** : consignes relatives à la saisie des prévisions d'effectifs dans l'application ONDE. **La saisie doit être réalisée avant le 14 novembre 2025.**

**Documents** : ▶ [Note départementale](#)

▶ [Notice technique sur la procédure à mettre en œuvre pour la saisie des prévisions dans ONDE](#)

▶ [Extrait du manuel utilisateur du directeur d'école](#)

**Lien** : [page](#).

**Type** : dispositif « Le mercredi, on apprend, on échange ! ».



**Le mercredi,  
on apprend, on échange !**

Un rendez-vous mensuel à l'atelier Canopé Tulle

**Destinataires** : toutes les écoles.

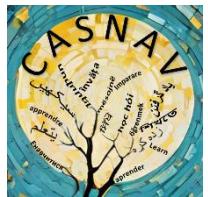
**Descriptif** : chaque mois, l'Atelier Canopé 19 vous propose un temps d'animation autour de thématiques phares pour l'éducation. Ces rencontres sont l'occasion d'approfondir vos connaissances, de découvrir des dispositifs innovants et de mutualiser vos pratiques en toute convivialité.

**Documents** : ▶ [Programme 2025-2026](#)

**Lien** : [page](#).

**Type** : scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV).

**Destinataires** : toutes les écoles.



## Message du centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV)

### 1. Formations EFIV proposées par le CASNAV

Le CASNAV organise cette année plusieurs sessions de formation sur le thème des EFIV.

Différents formats sont proposés :

- **1 session en présentiel de 3 heures** : connaître le public EFIV, appréhender les outils et protocoles de la scolarisation, proposer des modalités d'accompagnement, adapter les contenus pédagogiques pour favoriser l'inclusion.

**Le 04/03/2026 de 09 h 00 à 12 h 00.**

Réf PAF : 50912 – CASNAV – SCOLARISATION ET INCLUSION DES EFIV.

- **3 sessions en distanciel (webinaires de 30 min)** : connaître le public (mode de vie, culture, attentes scolaires), appréhender les relations avec les familles, rôle du CASNAV et partenaires.

**Les 16/10/2025, 11/12/2025 et 14/01/2026 de 12 h 30 à 13 h 00.**

Réf PAF : 50915 – CASNAV – L'ACCUEIL DES ENFANTS DU VOYAGE.

[S'inscrire aux différentes sessions](#)

### 2. Procédure pour la scolarisation des EANA et formations proposées par le CASNAV

La procédure pour la scolarisation des EANA du premier degré a évolué. Vous trouverez sur le [site du CASNAV](#) toutes les informations utiles lors de l'arrivée d'un EANA dans votre école.

Par ailleurs, le CASNAV organise des formations sous forme de **webinaires de 30 min** (20 min de présentation et 10 min de questions) **entre 12 h 30 et 13 h 00** :

- accueillir un EANA du premier degré en classe ordinaire ;
- évaluer un EANA du premier degré scolarisé en classe ordinaire à son arrivée ;
- enseigner le français aux EANA du premier degré en classe ordinaire ;
- le plurilinguisme et l'éveil aux langues dans le premier degré : exemple de séquence ;
- enseigner les mathématiques aux EANA du premier degré.

Pour chaque thématique, deux sessions sont proposées.

[S'inscrire aux différentes sessions](#)

### 3. Lettre de rentrée du CASNAV

- [Consulter la lettre de rentrée du CASNAV](#)

**Lien** : [site du CASNAV](#).

## Actions éducatives

**Type** : intervention du comité des martyrs de Tulle.



**Destinataires** : écoles élémentaires et primaires.

**Descriptif** : le comité des martyrs de Tulle propose aux écoles du département une intervention, d'une heure trente maximum, intitulée « *Juin 1944, la traversée sanglante de la Das Reich en Corrèze* ».

Cette conférence se déroule de la façon suivante :

- ▶ évocation du contexte de l'Allemagne nazie, de son organisation militaire, des débuts de la guerre en Europe, en France et en Corrèze ;
- ▶ présentation de la division SS « Das Reich », son action sur le front de l'Est, les raisons de son arrivée en France et ses exactions durant le mois de juin 1944 ;
- ▶ présentation de la particularité de la ville de Tulle, des enjeux pour la Résistance et les autorités locales en 1944. La journée du 9 juin 1944 est vue sous le prisme des familles, par le témoignage particulièrement poignant de Danièle Delors dont le frère fut un des premiers pendus ;
- ▶ conclusion sur la nécessité du devoir de mémoire ;
- ▶ discussion pendant trente minutes.

**Contact** : Gilles Chavant, responsable éducatif du comité des martyrs de Tulle, 06.77.08.99.19, [gilles.chavant@orange.fr](mailto:gilles.chavant@orange.fr).

**Type** : éducation artistique et culturelle - dispositifs « école et cinéma » et « maternelle au cinéma ».



**Destinataires** : toutes les écoles.

**Descriptif** : les enseignants inscrits aux dispositifs « école et cinéma » et « maternelle au cinéma » sont invités à une **réunion d'information** qui aura lieu le **jeudi 16 octobre 2025** ou le **mardi 4 novembre 2025 de 12 h 15 à 13 h 15 ou de 16 h 30 à 17 h 30**.

Merci de bien vouloir vous inscrire via ce [formulaire](#) afin de choisir le créneau qui vous convient.

Vous trouverez plus d'informations dans la note ci-dessous.

Rappel : cette réunion est obligatoire pour les enseignants de cycle 1 qui s'inscrivent pour la première fois au dispositif « maternelle au cinéma ».

**Documents** : ▶ [Note d'information : réunion de rentrée](#)

**Lien** : [page](#).